



# Compte rendu GT2 Attractivité des postes en abattoir

19 juin 2019

Le groupe de travail portant sur l'attractivité des postes en abattoir s'est réuni le 19 juin sous la présidence de Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines, pour continuer l'étude des propositions de l'administration suite à la publication du rapport de l'étude de l'OMM sur l'attractivité des postes (voir le compte rendu du premier groupe de travail réuni le 9 avril 2019).

L'Alliance du Trèfle était représentée par Sylvain DUPORT.

## Axe 4 : Renforcer la formation et optimiser les recrutements

Fany MOLIN, sous-directrice de la sécurité sanitaire des aliments, a rappelé le dispositif de tutorat mis en place en 2018 pour les ISPV stagiaires prenant des postes en abattoirs. Ce dispositif sera reconduit en 2019. Yves COCHE (IGAPS référent pour les TSMA) précise qu'une évaluation est en cours du tutorat 2018. Pour compléter la formation des ISPV stagiaires, une formation de 4 jours sur les lésions devient obligatoire.

Les Référents Nationaux Abattoir (RNA) vont être mis à contribution pour concevoir et mettre à jour les maquettes pédagogiques des Vétérinaires Officiels (VO) et Auxiliaires Officiels (AO) (en relation avec l'INFOMA).

*L'Alliance du Trèfle demande ce qui est prévu pour les VO contractuels, représentant une part importante des postes et recrutements.*

Isabelle PAYSANT, cheffe du bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation », précise qu'une réflexion est en cours par l'administration, prévoyant notamment la mise en place d'un tuilage de 2 semaines.

*L'Alliance du Trèfle remarque que cette approche ne correspond pas à la situation actuelle avec des recrutements insuffisamment anticipés pour permettre un quelconque tuilage.*

L'administration rappelle que l'objectif est toujours d'avoir les postes occupés par des titulaires.

*L'Alliance du Trèfle rappelle les propos de Laurence DELVA, IGAPS référente pour les ISPV, lors du dernier séminaire abattoir « les ISPV n'ont pas vocation à occuper des postes de VO en abattoirs ».*

Laurence DELVA précise que le nombre de premiers postes en abattoir pour les ISPV est en augmentation, mais reconnaît qu'après une première expérience les ISPV n'ont pas vocation à rester en abattoir.

*L'Alliance du Trèfle estime que les postes en abattoir resteront majoritairement par des contractuels.*

Fany MOLIN confirme la réorganisation de la formation des TSMA-1, avec un module de 4 mois (organisé en 2 sessions : septembre-décembre et janvier-avril) au moment de la prise de poste. Le coût du double logement serait compensé par une prime annualisée.

*Pour l'Alliance du Trèfle cette formation préalable est indispensable, cependant elle s'interroge sur la situation des effectifs dans les Services Vétérinaires d'Inspection (SVI) pendant ces périodes.*

Benjamin GENTON, sous-directeur du pilotage des ressources et des actions, précise que des ETPt sont disponibles pour recruter des contractuels sur la période de formation des TSMA-1.

*L'Alliance du Trèfle rappelle qu'il est difficile de trouver des contractuels et que le temps de formation nécessaire pour des novices ne permettra sans doute pas un fonctionnement du service optimum.*

Benjamin GENTON reconnaît que la solution n'est pas satisfaisante mais rappelle que la formation préalable à la prise de poste des TSMA-1 est indispensable.

*L'Alliance du Trèfle demande si la recommandation du rapport de l'OMM concernant le retour en poste des ISPV en sortie d'ENSV est reprise par l'administration, car cette contrainte est un facteur majeur de non inscription au concours.*

Jean-Pascal FAYOLLE rappelle que la mobilité des jeunes ISPV est systématique. Laurence DELVA précise que l'analyse des « rapports des 100 jours » est plutôt positive sur l'ouverture apportée par cette mobilité.

La règle de non mobilité pendant 3 ans a été rappelée par l'administration. Isabelle PAYSANT reconnaît qu'en intra département, cette règle ne s'applique pas systématiquement.

*L'Alliance du Trèfle constate que la non recevabilité des demandes de mobilité pour les VO en CDD provoque des « mobilités » (changement de poste par démission / ré-embauche sur un autre poste dans un autre département) hors CCP difficiles à gérer pour la DD(CS)PP d'origine.*

Isabelle PAYSANT va évaluer cette situation.

Jean-Pascal FAYOLLE annonce que les AO pourront être prolongés au-delà de 2 ans, la CDIation pouvant être envisagée dans des conditions similaires à celle des VO.

## **Axe 5 : Renforcer les relations entre le siège et les abattoirs**

Le rôle d'appui technique et réglementaire des RNA devrait, selon Fany MOLIN, aider à rompre l'isolement des VO.

La fusion des recommandations des visites des CRAQ et des RNA devrait permettre de promouvoir les bonnes pratiques.

*L'Alliance du Trèfle indique que l'éloignement géographique et temporel (travail en horaire décalé) conduit à l'isolement des SVI. De fait les équipes sont à l'écart de celles de la DD(CS)PP, comme en témoigne la faible participation des agents en poste dans les abattoirs aux assemblées générales et moments de convivialités organisés par la direction départementale.*

Jean-Pascal FAYOLLE recommande des visites régulières par la direction, le secrétaire général, le responsable qualité et le responsable hygiène et sécurité.

*L'Alliance du Trèfle signale ses doutes quant à la faisabilité de l'implication des secrétaires généraux avec la mise en place des secrétariats généraux communs.*

Un marché national pour améliorer les postes de travail est activé, mais ne concerne que la phase d'audit, l'aménagement restant à la charge des abattoirs.

## Axe 6 : Améliorer les conditions matérielles

Les difficultés du déploiement de RESYTAL et SIZA sont connues et reconnues par l'administration. Benjamin GENTON reste optimiste dans la capacité à obtenir un outil pleinement fonctionnel et opérationnel.

*Pour l'Alliance du Trèfle, les dysfonctionnements, lenteurs et la non adaptation de l'outil sont des motifs de frustration importants au niveau des équipes. Elle fait part de son pessimisme sur la capacité à faire évoluer l'existant vers un outil performant.*

Jean-Pascal FAYOLLE recommande un équipement matériel adapté similaire à celui des agents en DD(CS)PP.

Fany MOLIN précise que la note de service concernant le protocole cadre est en cours de révision et qu'il est important d'utiliser au mieux le protocole cadre pour obtenir des aménagements de postes de travail et des locaux adaptés.

Jean-Pascal FAYOLLE s'est dit confiant dans la capacité de l'administration à justifier du régime dérogatoire (32 heures) pour les AO.

*Pour l'Alliance du Trèfle, les outils de gestion du temps actuel (CASPER par exemple) ne permettent pas une gestion efficace du temps de travail des équipes.*

*Elle considère que restreindre les missions des équipes en inspection permanente aux seuls contrôles contribue à ne reconnaître ni la spécificité de la présence permanente de nos équipes dans les abattoirs, ni les compétences des VO et AO, notamment en protection animale et en hygiène des process. Ces limitations participent à la frustration des équipes et réduisent l'attractivité des postes.*

Fany MOLIN a présenté la mission « Vision Commune, culture partagée » comme étant un travail sur le positionnement des missions. Le budget est en cours d'arbitrage ministériel.

**Jean-Pascal FAYOLLE a conclu la réunion en indiquant que la présentation et la liste des actions de l'administration seraient transmises aux organisations syndicales.**